Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 7 juillet 2023

Réunion restreinte électronique du 7 juillet 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Championnats Seniors

Championnat de Régional 3

Suite à la décision de la Commission d'Appel Régionale, prenant acte de la décision du comité directeur, en date du 29/06/2023, qui a décidé de lever toutes les sanctions prises par la commission sportive régionale envers les clubs qui sont à jour financièrement avec la ligue à la date du 26 juin 2023.
Cela a pour conséquence d'annuler les retraits de 5 points aux clubs concernés qui vont donc récupérer ces derniers au classement général de la saison 22/23.
La Commission Régionale des Compétitions prenant acte des décisions a ainsi procédé à une actualisation du classement des classés 9èmes des groupes de 12 (en application du règlement ci-dessous)

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou repêchage, un ordre sera établi selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans leur groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées immédiatement avant elle.
- Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application de l'alinéa ci-dessus.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

	Clubs	***Points***	***Carton Bleu***
1	*GIRANCOURT AS*	*17 pts*	*-57*
2	*SARREGUEMINES FC 2*	*16 pts*	
3	*RAEDERSHEIM AS*	*15 pts*	
4	*PRAUTHOY VAUX*	*13 pts*	*-42*
5	*CLOUANGE AS*	*13 pts*	*-49*
6	*MUNDOLSHEIM AS*	*13 pts*	*-62*
7	*SELESTAT SC*	*13 pts*	*-70*
8	*MORSCHWILLER LE BAS*	*12 pts*	*-39*

9	*SOUCHT GM 2022*	*12 pts*	*-41*
10	*BOGNY FC 2*	*12 pts*	*-96*
11	*GEISPOLSHEIM FC 2*	*11 pts*	
12	*TOUL JEUNES CITOYENS*	*8 pts*	
13	*TAISSY AS*	*7 pts*	*-16*
14	*SAULNES LONGLAVILLE*	*7 pts*	*-58*

L'équipe de PRAUTHOY VAUX (9ème du groupe D) obtient 3 points supplémentaires en application du classement actualisé en date du 7 juillet 2023.

Descendent en District 1 (en conséquence des décisions et du classement des groupes de Régional 3 en date du 7 juillet) : SELESTAT SC - MORSCHWILLER LE BAS – SOUCHT GM 2022 – BOGNY FC 2 – GEISPOLSHEIM FC 2 – TOUL JEUNES CITOYENS – TAISSY AS – SAULNES LONGLAVILLE

Information :
La Commission Régionale des Compétitions prend acte de la décision de la Commission d'Appel Fédérale concernant la situation du CS SEDAN ARDENNES en prononçant son exclusion des championnats nationaux.

Championnats Jeunes

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

- **U16 REGIONAL 1**

  Pris note du courrier officiel du retrait de NANCY ASNL

  Repêchage du meilleur 11ème :

  REIMS STE ANNE ne pouvant être repêché suite à la rétrogradation de son équipe U15 Grand Est.

  Repêchage en U16R1 : ST AVOLD EN

- **U14 REGIONAL 3**

  Pris note du retrait officiel STRASBOURG PIERROTS VAUBAN
  Suite à la place vacante, accession supplémentaire :
  PIENNES BASSIN

Championnats Féminins

REGIONAL 2 Féminines :

À la suite d'une dernière place vacante :
Accession supplémentaire :
STUTZHEIM FC

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** *ou à l'adresse électronique :* ***appel@lgef.fff.fr,*** *selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

Le Président,	**Le Secrétaire,**
Gérard SEITZ	**Bernard PAQUIN**